



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

antibiotiques

Question écrite n° 7024

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la question de la prolifération des bactéries multirésistantes aux antibiotiques. Un récent congrès mondial qui a eu lieu à Chicago tend à prouver que ces bactéries qui se développaient surtout en milieu hospitalier, prolifère désormais en milieu ouvert. Du fait de la difficulté à combattre ces bactéries par le biais des antibiotiques, il souhaite savoir ce que le Gouvernement met en oeuvre pour lutter contre cette nouvelle menace sanitaire.

Texte de la réponse

La résistance aux antibiotiques est un phénomène en constante évolution. La multirésistance concerne les bactéries responsables d'infections nosocomiales, mais aussi celles responsables d'infections communautaires. C'est une étape vers l'impasse thérapeutique. La prolifération de bactéries résistantes, et parmi elles de bactéries multirésistantes est largement liée à l'utilisation inconsidérée des antibiotiques. Jusqu'au début des années 2000, la France était le pays européen qui consommait le plus d'antibiotiques. Dans ce contexte, le ministère de la santé a élaboré un plan d'action pluriannuel 2001-2005 avec comme objectif de maîtriser et de rationaliser la prescription des antibiotiques. La mise en oeuvre du plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques a été assurée par le comité de suivi du plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques, installé en 2002, qui a été renouvelé le 19 décembre 2006. Ce plan a servi de cadre aux campagnes de communication « les antibiotiques c'est pas automatique » de la CNAMTS, qui, complétées par la mise à disposition à titre gratuit de tests de diagnostic rapide de l'angine (qui permettent d'éliminer un diagnostic d'angine bactérienne et de ne pas recourir aux antibiotiques) ont permis une baisse significative de la consommation des antibiotiques (moins 17 % en 4 ans, soit 18 millions de traitements évités). Au plan hospitalier, l'accord-cadre national antibiotiques, diffusé aux agences régionales d'hospitalisation par décision de la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins du 9 mars 2006, fixe pour objectif global national un volume de diminution de 10 % en trois ans de la consommation d'antibiotiques des établissements de santé. Le plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques a aussi servi de cadre à deux projets destinés plus spécifiquement aux enfants : le projet E-bug, soutenu par la commission européenne, en cours de mise en oeuvre en lien avec le ministère de l'éducation nationale, est destiné à améliorer les connaissances des enfants de 9 à 16 ans scolarisés sur la flore bactérienne, les infections, l'utilité des antibiotiques et les dangers de leur utilisation inappropriée. Par ailleurs, la CNAMTS, en lien avec la direction générale de la santé, a mis en place des actions spécifiques en direction des professionnels de la petite enfance en élaborant deux documents, le guide « Collectivités de jeunes enfants et maladies infectieuses », pour les responsables de structures d'accueil, et le livret « Faire face aux infections ORL et bronchiques des jeunes enfants, des repères au quotidien » pour le personnel des structures d'accueil. Ces deux documents ont été diffusés en novembre 2006. Enfin, pour assurer une surveillance en ville et dans les établissements de santé, une méthodologie homogène de calcul des consommations d'antibiotiques dans les établissements de santé et en médecine de ville a été élaborée et diffusée en mars 2006. En complément, et afin de mettre à la disposition des professionnels de santé des informations actualisées et mises à jour sur les antibiotiques et les résistances bactériennes, un site Internet dédié au plan national pour préserver l'efficacité

des antibiotiques va être mis en ligne. La mise en place d'un nouveau plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques 2007-2010 a été décidée pour permettre la poursuite d'actions du plan 2001-2005, et pour mettre en oeuvre de nouvelles réflexions. Il a pour objectif de restreindre autant que possible l'apparition et la diffusion des résistances bactériennes, ce qui passe notamment par une poursuite de la diminution des consommations d'antibiotiques. Les thèmes suivants y sont abordés : la qualité des pratiques médicales en matière d'antibiothérapie, la mise en place d'actions en direction du grand public et des professionnels de la petite enfance, les liens entre la politique antibiotiques et le risque infectieux, l'utilisation des antibiotiques dans les établissements de santé, la mise en place d'un système d'information spécifique au plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques. Par ailleurs, une communication spécifique au plan national pour préserver l'efficacité des antibiotiques sera envisagée, et les réflexions sur des programmes de recherche en matière d'antibiotiques et de résistances bactériennes seront encouragées.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7024

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6289

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7874